

Le numérique au service d'une société plus équitable

Date limite de dépôt : 12 mai 2022 avant 12 heures

Qui sommes-nous ?

La Fondation Afnic participe à favoriser l'inclusion numérique et à développer les ressources créatives et solidaires du numérique auprès des personnes les plus en difficulté.

Elle se distingue en soutenant des projets de toutes tailles dans toute la France et dans tous les domaines de l'intérêt général.

La Fondation Afnic est exclusivement financée par son association fondatrice - l'Afnic - qui lui verse une partie du chiffre d'affaires de l'extension internet nationale .fr.

L'Afnic participe activement au développement de l'internet en France en fournissant services, conseils, diagnostics, formations et actions de sensibilisation, à travers les actions du .fr.

En 7 ans, la Fondation Afnic a soutenu 424 projets pour plus de 8,4 millions d'euros. Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

Exemples de projets soutenus

- ❖ Tablettes dans les maisons de retraite, pour les personnes en situation de handicap,
- ❖ Coffre-fort numérique pour les sans-abris,
- ❖ Application pour rendre accessible des dispositifs d'aide pour les femmes,
- ❖ Plateforme de mobilité, d'échange de logements pour personnes en situation de handicap
- ❖ Prévention santé en ligne,
- ❖ Sensibilisation aux fake news,
- ❖ Plateforme de financement participatif de projets numériques d'acteurs de l'ESS,
- ❖ Modules de formation autour d'e-parentalité
- ❖ Ressources en ligne pour rendre accessible l'habitat réversible,
- ❖ Application écoscore de produits.

Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant jusqu'à 80 000 euros sur 1 à 2 ans

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

Contexte de l'appel à projets

Depuis 2016, la Fondation Afnic promeut la solidarité numérique avec une approche qui vise à favoriser l'accès équitable et équilibré à internet dans les activités du quotidien (mobilité, orientation professionnelle, prévention, santé, ...). Elle vise à lutter contre les inégalités et les exclusions liées à l'utilisation des outils numériques en mettant en place des initiatives visant à offrir des solutions adaptées aux personnes qui en sont exclues, que ce soit en raison de leur âge, de leur milieu socio-économique, de leur situation géographique ou de leurs handicaps.

La Fondation Afnic soutient des associations dans leurs activités numériques. Ainsi, elle est le témoin de l'évolution des pratiques, des évolutions sociétales dans le domaine numérique. Forte des actions menées par ses 424 lauréats sur tout le territoire national, elle reconduit son appel à projet pour un numérique équitable et l'élargit autour de 2 idées majeures :

- Solidarité entre les générations pour une transition écologique juste et durable. A cet effet, les initiatives devront s'appuyer sur le numérique et pourront financer des projets sur les thématiques de sobriété, d'économies d'énergie, ou de plus grande transparence pour permettre aux usagers d'effectuer des choix éclairés sur les impacts RSE de leurs actions, ou de sauvegarde des environnements.
- Solidarité avec les générations futures parce qu'un numérique en perpétuelle évolution peut entraîner des difficultés d'adaptation pour de nouveaux publics : financement d'actions de sensibilisation dans ce domaine et en appuyant les initiatives d'intérêt général favorisant son caractère inclusif.

L'action de la Fondation Afnic est résolument portée vers le numérique du futur pour répondre aux enjeux sociétaux et faire en sorte de n'écarter personne de la transition numérique.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation Afnic soutiendra des projets qui permettent :

- D'apporter des solutions innovantes aux personnes fragiles et précaires dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'insertion, du handicap, de la prévention...;
- De contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux pour une société plus inclusive (réchauffement climatique, biodiversité, réduction des gaz à effets de serre, transports, qualité de l'air ...)
- De renforcer l'efficacité des interventions menées par les professionnels dans les secteurs du social et de l'insertion grâce à des modalités de travail ou de collaboration innovantes au sein de leurs structures ;
- De changer d'échelle, de polliniser, d'essaimer des projets d'intérêt général sur de nouveaux territoires, de nouveaux publics vulnérables ou avec de nouveaux partenaires.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des associations exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- ET à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,
- ET une structure juridique existant avant le 1^{er} février 2022, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets à but lucratif,
- Les projets finançant des équipements médicaux,
- Les projets finançant des infrastructures de télécommunication,
- Les projets finançant des achats ou de locations de biens immobiliers,
- Les projets portant sur des actions hors du territoire français,
- Les projets finançant la gestion récurrente de la structure,
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles),
- Les projets de médiation numérique (accès aux droits, apprentissage de l'usage d'un ordinateur, dans la découverte d'internet...).



Les projets d'Ateliers Numériques thématiques d'un an et d'un montant maximum de 10 000 euros portés par des structures aux recettes annuelles inférieures ou égales à 500 000 euros sont exclusivement éligibles dans le cadre de l'appel à projets Ateliers Numériques 2023.

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic apporte son soutien sous la forme d'une **subvention annuelle ou pluriannuelle** (maximum sur deux ans) sur la base d'un budget transmis par le candidat.

Les demandes devront concerner des projets ou des actions débutant à partir de janvier 2024.

La subvention peut couvrir des dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement relevant du projet présenté ; cependant,

- Les dépenses d'investissement doivent être exclusivement dédiées à la réalisation dudit projet,
- Les dépenses de fonctionnement doivent relever de frais de gestion dédiés à la réalisation dudit projet.

Le versement de la subvention est effectué en plusieurs étapes le cas échéant : au démarrage du projet, lors de la remise de rapports d'avancement et/ou final.



Consultez les projets déjà financés

Afin d'améliorer votre projet, vous pouvez bénéficier des compétences et conseils d'un ancien lauréat de la Fondation Afnic.

Consultez la [liste de ces projets](#) et leurs coordonnées sur le site internet de la Fondation Afnic.

N'hésitez pas à les contacter !

Quels critères de sélection ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil, le nombre et l'implication des bénéficiaires du projet,
- Le caractère structurant et pédagogique du projet ainsi que son potentiel d'essaimage pour permettre une large diffusion,
- La réalité de la dimension partenariale du projet au travers de lettres d'engagement,
- La dimension pluridisciplinaire de l'équipe pilotant le projet (le projet est porté par une équipe qui rassemble des compétences variées et complémentaires),
- Les démarches effectives de recherche de financements complémentaires pour assurer l'équilibre budgétaire du projet,
- La démarche d'évaluation des résultats du projet sur la base d'indicateurs fournis par le candidat,
- L'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques),
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé, des actions envisagées, des réalisations attendues et des publics ciblés...).



Soyez solidaire en adoptant le .fr

Les actions de la Fondation Afnic sont financées à 100% par le .fr ; Organiser la communication de vos nouveaux services numériques, sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets, autour d'un .fr. dès lors qu'ils nécessitent une adresse internet, c'est participer à ce mouvement de solidarité !

Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** à l'adresse : <http://www.fondation-afnic.fr>

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

La Fondation Afnic n'acceptera **qu'un seul dossier par structure**.

La Fondation Afnic organisera des visioconférences pour répondre à toutes les interrogations des candidats ; les dates seront communiquées sur le site de Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux. La Fondation Afnic ira également à la rencontre des structures sur les territoires : la liste sera disponible sur son site internet.

La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de la structure et du projet ; c'est aussi à cette étape que sont évalués la pertinence, le montage, la viabilité du projet au regard du territoire, la qualité du diagnostic, la pertinence du public visé ...

Seules les candidatures complètes (incluant les pièces justificatives) transmises avant le 12 mai 2023 - 12h00 seront étudiées par la Fondation Afnic.

Les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation Afnic dans le courant de l'été.

Les projets non retenus seront informés par courriel courant juin 2023.

L'examen en comité

Les projets instruits par la Fondation Afnic pendant l'été seront examinés par le comité de sélection en septembre 2023.

Les lauréats seront informés par courriel avec confirmation par voie postale en **décembre 2023** (après une phase de vérification de conformité exercée par la Fondation de France).

Les non lauréats seront informés par voie postale à partir de décembre 2023.



Transfert d'expérience

Les porteurs de projets transmettront la documentation de leur projet sous licence creative commons pour une publication sur la [Ressourcerie de la Fondation Afnic](#).

Twitter: [@FondationAfnic](#)

Sur Facebook: [FondationAfnic](#)

Linkedin : [Fondation Afnic](#)

L'appel à projets 2023

Le numérique au service d'une société plus équitable

Formulaire de sélection

Ce formulaire doit être saisi en ligne avant le 12 mai 2023 - 12h00 à cette adresse :
www.fondation-afnic.fr/candidature, à partir de votre compte.

Il est impératif de créer **au préalable** un compte sur le site à cette adresse, seulement si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans ce cas, réutilisez les identifiants et mot de passe de votre compte) :

[https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon Compte /Inscription.htm](https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon_Compte/Inscription.htm)

Points de vigilance :

- Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout dossier incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné (formulaire de sélection rempli et pièces justificatives déposées).

Après la saisie en ligne, pour finaliser votre dossier, vous devez charger des pièces justificatives en format PDF : (aucun accent dans le nom du fichier)

- Déclaration de création, de modification au J.O. (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers comptes de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet (en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le

budget de chacune des années)

- CV succinct du chef du projet ou de la personne en charge de l'équipe projet
- Pour les ateliers numériques : Agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Les étapes à venir :

- ***Pré-sélection du projet :*** vous serez notifié par courriel si votre projet a été pré-sélectionné pour faire l'objet d'une instruction. Vous serez contacté par un des instructeurs de la Fondation Afnic à partir du mois de juin, pour fixer un entretien téléphonique au cours duquel seront abordés divers points concernant le projet.
- ***A la suite de l'instruction,*** vous serez invité à valider par courriel la synthèse de votre engagement en cas de sélection. Cette synthèse sera la base du suivi et de l'évaluation de votre projet.
- ***Sélection de votre projet :*** le jury de sélection des projets se réunira en septembre 2023, les résultats seront publics en décembre 2023.
- ***Suivi de projet :*** vous serez invité à remplir un bilan intermédiaire (rapport d'avancement) et/ou bilan final. Ces formulaires seront à saisir en ligne dans votre espace sur le site de la Fondation Afnic au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ces étapes déclencheront (le cas échéant) le déblocage de la seconde tranche de financement ou du reliquat final du financement du projet et permettront d'évaluer les indicateurs de réalisation de votre projet.

A noter : certains projets sont susceptibles de bénéficier d'un suivi personnalisé.

1. Présentation de la structure

Identification de l'organisme porteur du projet *

Nom : Dénomination complète sans abréviation
Nom usuel :
Sigle (acronyme) :
Statut juridique (association, entreprise d'insertion, coopérative de type US, autre) :
Adresse du siège :

Code postal :		Ville :
Région	Liste déroulante des Régions	
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel :
Site internet :		
Réseaux sociaux :		

Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché. Sinon, supprimer cette partie.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme)		
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président :		Courriel :
Nom du directeur :		Courriel :

Si votre structure a déjà sollicité la Fondation Afnic dans les années antérieures, indiquez l'année, le projet ainsi que le montant de la subvention obtenue le cas échéant
(Zone de texte limitée à 150 mots maximum)

Informations juridiques sur l'organisme porteur

Objet statutaire : (Zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Activités principales : (Zone de texte limitée à 100 mots maximum)

2. Présentation générale du projet

Intitulé/ Nom du projet (Limité à 30 caractères)	
Description synthétique du projet (Zone de texte limitée à 100 mots maximum)	Cette synthèse sera utilisée pour la communication autour du projet : soyez concret et succinct, pour permettre la bonne compréhension de l'objet du projet.
Chef de projet ou responsable de l'équipe projet	Prénom / Nom : Fonction : Téléphone direct : Courriel : Nota bene : le numéro de téléphone sera utilisé pour le rendez-vous téléphonique d'instruction, en cas de pré-sélection de votre projet. Le courriel sera utilisé pour vous informer de la pré-sélection et de la sélection de votre projet
Avez-vous déjà été financé pour un autre projet par la Fondation Afnic	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez le projet

Demandez-vous un soutien pour poursuivre votre projet déjà financé par la Fondation Afnic ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez le projet
Demandez- vous un soutien pour répliquer un projet déjà financé par la Fondation Afnic ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez le projet et les relations envisagées avec ce dernier
Précisez les thématiques principales de votre projet (2 choix maximum)	☐ Citoyenneté ☐ Culture ☐ Développement territorial ☐ Education/Formation ☐ Environnement/Habitat ☐ Insertion/Emploi ☐ Santé/Handicap ☐ Transformation numérique des organisations
Lieu de déroulement de l'action (Structure, adresse, quartier)	1/ Zone géographique de déploiement du projet : <i>[Liste déroulante : Local, départemental, régional, national, autre]</i> 2/ Quel est le territoire précis sur lequel porte le projet ? (Ville, quartier etc.) <i>(zone de texte limitée à 300 mots maximum)</i>
Le public visé / Les bénéficiaires du projet	1/ Indiquez le <u>nombre</u> de bénéficiaires ciblé sur toute la durée de votre projet 2/ Indiquez la <u>les catégories</u> des bénéficiaires (2 choix maximum) • Personnes âgées • Personnes en situation de handicap • Personnes en insertion professionnelle • Personnes hors zone urbaine • Jeunes décrocheurs • Personnes en grande précarité • Autre catégorie (à préciser)

Objectif général du projet (3 maximum) <i>(Zone de texte pour chaque objectif limitée à 150 mots maximum)</i> <i>Au moins 1 objectif doit être obligatoirement rempli</i>	Décrivez succinctement en commençant par un verbe d'action, le changement visé grâce au projet : ce que vous voulez concrètement changer pour le public cible grâce au projet Objectif n° 1 : Objectif n° 2 : Objectif n° 3 :
Objectif opérationnel du projet <i>Liste déroulante (max 1 choix)</i>	Il s'agit d'identifier le résultat global du projet qui sera financé (livrable final). ☐ Animation d'une plateforme ou d'un site web ☐ Ouverture d'un lieu (co-working, e-learning, apprentissage numérique) ☐ Aménagement d'un lieu déjà existant ☐ Développement d'un logiciel ou d'une application ☐ Création d'un objet, d'un outil ou outillage pour médiateurs (ou adaptation pour public spécifique d'un objet ou d'un outil existant) ☐ Création de contenus pédagogiques (MOOC) et/ou de formation ☐ Création et animation d'ateliers numériques (sensibilisation et formation aux risques d'internet, impacts numériques environnementaux, et solutions alternatives libres) ☐ Création et animation d'une communauté ☐ Développement d'un service numérique (cartographie ...)

3. Description concrète du projet

1/ Le temps du projet*

- **Durée du projet : (en mois)**
- **Date de Démarrage :**
- **Date de fin de réalisation :**

2/ Besoins et contexte dans lesquels s'inscrit le projet*

1/ À quel (s) besoin (s) répond votre projet ? Décrivez votre propre diagnostic en répondant aux questions suivantes : Quelle est la situation de départ identifiée sur votre territoire que vous voulez corriger ? Comment et par qui ce besoin a-t-il été identifié ? Démontrer la pertinence du projet par rapport aux besoins du/des publics visés.

(Champ texte 700 mots maximum)
Cette action permettra.....

2/ En quoi votre projet est-il innovant ? Qu'est-ce qui distingue votre projet des autres ? Quels projets vous ont inspiré ?

(Champ texte 300 mots maximum)

3/ Bénéficiaires du projet*

- Décrivez les bénéficiaires du projet ? *(Champ texte 100 mots maximum)*
- Quelle est votre expérience avec ce public ? *(Champ texte 300 mots maximum)*
- Les bénéficiaires de l'action sont-ils associés à la définition du projet ? Si oui, comment et à quel stade ? *Décrire l'implication concrète à chaque étape le cas échéant (Champ texte 300 mots maximum)*
- Quels moyens seront utilisés pour mobiliser les bénéficiaires sur le projet ? *(Champ texte 300 mots maximum)*

4/Les moyens mis en œuvre *

- **Décrivez la gouvernance du projet :** Précisez les rôles des parties prenantes, le mode de pilotage, l'existence d'un comité technique etc. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Décrivez l'équipe en charge du projet :** Précisez les qualités et compétences de chacun des membres de l'équipe mobilisée, leurs rôles au sein du projet ; Précisez le profil du chef de projet ou de la personne en charge de l'équipe projet (compétences et expériences) – Le CV sera à joindre au dossier – à défaut, la fiche de poste pour le recrutement envisagé. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Avez-vous recours à des prestataires extérieurs ?** Si oui, précisez leurs noms et les tâches qui leur seront affectées *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Quels sont les autres moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre ?** Précisez les besoins en matériel, locaux etc. *(Champ texte 300 mots maximum)*

- **Avez-vous des partenaires avec lesquels vous mènerez le projet ?** Préciser la nature du/des partenariats (champs d'intervention et leur degré d'implication) et les états d'avancement (acquis, en discussion ou à mobiliser) – Des justificatifs concernant les partenaires opérationnels sont à joindre au dossier ou à présenter lors du rendez-vous d'instruction. (Champ texte 300 mots maximum)

5 / Comment le projet va-t-il concrètement se dérouler ? *

Plusieurs blocs d'action sont proposés ci-dessous (maximum 3) : il s'agit de décrire les grandes actions à mettre en œuvre pour aboutir au **résultat final** (objectif opérationnel) qui a été indiqué dans la partie 2 du formulaire. Seul le premier bloc est obligatoire.

Action 1	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
Livrable(s) attendu(s)	Nombre et type de/ des livrable(s) attendu(s) dans le cadre de cette action		
Publics visés	Nombre et caractéristiques des bénéficiaires touchés dans le cadre de cette action		
Indicateurs et moyens de collecte	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
Méthodologie Identifier les activités/étapes majeures et prévoir les dates ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. <i>Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives</i>			
Activités /Étapes /	Description	Date de démarrage	Durée (en mois)

A ne remplir que si cela est nécessaire pour la mise en œuvre du projet

Action 2	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
Livrable(s) attendu(s)	Nombre et type de/ des livrables attendus dans le cadre de cette action		
Publics visés	Nombre et caractéristiques des bénéficiaires touchés dans le cadre de cette action		
Indicateurs et moyens de collecte	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
Méthodologie			

Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives

Activités /Étapes /	Description	Date de démarrage	Durée (en mois)

A ne remplir que si cela est nécessaire pour la mise en œuvre du projet

Action 3	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
Livable(s) attendu(s)	Nombre et type de/ des livrables attendus dans le cadre de cette action		
Publics visés	Nombre et caractéristiques des bénéficiaires touchés dans le cadre de cette action		
Indicateurs et moyens de collecte	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
Méthodologie Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives			
Activités /Étapes /	Description	Date de démarrage	Durée (en mois)

5 / Informations complémentaires

Avez-vous des remarques complémentaires à nous partager sur le projet dans son ensemble ?
(Champ texte limité à 300 mots maximum)

4. Éléments financiers

Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan validés ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme seront à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie. Vous pouvez utiliser le budget type disponible [ici](#).

Le document sera à déposer, en format pdf comme pièce justificative.

Attention, en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années.

En cas, de co-financement annoncé, des preuves des démarches de recherche de financements complémentaires réalisées pour assurer l'équilibre budgétaire du projet pourront être demandées.

A) Quel est le montant du dernier budget annuel validé de votre organisme ?

Dont part de subventions en %

B) Quel est le budget total prévisionnel de votre projet ? (Toutes années confondues)

C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Afnic? (Toutes années confondues)

D) Quelle est la destination précise de la subvention ? (Plusieurs choix possibles)

- Frais de personnel
- Frais de formation
- Financement de prestation (sous-traitance) : conseil/développement/animation / maintenance
- Investissement - matériel informatique
- Investissement - logiciel, logiciel
- Investissement - fournitures
- Investissement - travaux BTP
- Investissement - services en lignes (hébergement, services cloud)
- Frais de déplacement
- Autres :

Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme (*champ texte 300 mots maximum*)

FIN

N'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention

La Fondation Afnic vous remercie

Lundi 20/02/23 13h30-16h30

Rencontres Régionales : Dijon - [Lien d'inscription](#)

Mardi 28/02/23 - 13h30-16h30

Rencontres Régionales : Tours - [Lien d'inscription](#)

Lundi 06/03/23 - 13h30-16h30

Rencontres Régionales : Paris - [Lien d'inscription](#)

Mardi 21/03/23 - 13h30-16h30

Rencontres Régionales : Caen - [Lien d'inscription](#)

Mardi 28/03/23 13h30-16h30

Rencontres Régionales : Toulouse - [Lien d'inscription](#)

Mardi 31/03/23 - 9H30-11H00

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Jeudi 13/04/23 - 14h00-15h30

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Mardi 02/05/23 - 9h30-11h00

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Vendredi 12/05/23

Clôture

Juin - Août 2023

Instruction des dossiers sélectionnés

Septembre 2023

Sélection des lauréats 2023
Comité exécutif

Octobre - Novembre 2023

Traitement administratif
Fondation de France et Fondation Afric

Décembre 2023

1^{er} décaissement

Foire Aux Questions – Appel à Projets –
Le numérique au service d'une société plus équitable
2023

1) L'acte de candidature

a. Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2023 ?

En 2023, il y a deux appels à projets !

- Un appel à projets qui vise exclusivement des projets d'ateliers numériques collectifs pour sensibiliser les publics fragiles aux risques de l'internet, à la protection de l'environnement ou à l'existence de solutions logicielles alternatives du 14 février au 25 septembre 2023 ; attention, ces projets dont la durée ne peut excéder 1 an seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros. Consultez la FAQ dédiée.
- Un appel à projets qui vise des projets où le numérique est au service d'une société plus équitable ouvert du 7 mars au 12 mai 2023 : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique pour des ateliers numériques. Prenez connaissance des conditions d'éligibilité ci-après !

b. Quelle est la procédure mise en place ?

La procédure se déroule en 2 étapes :

- Dépôt de la candidature : saisir le formulaire de sélection et télécharger toutes les pièces justificatives, sur le site web avant le 12 mai 2023 – 12h00
- Instruction : si à l'issue de la sélection, votre projet a été retenu, vous serez appelé par un instructeur pour convenir d'un rendez-vous d'instruction entre début juin et début septembre 2023

Le Comité de sélection des lauréats se réunira en septembre 2023.

c. Quels sont les éléments qui composent la candidature ?

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic (compte à créer auparavant).
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection.

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer. Il n'y a pas de relance en cas d'oubli de pièces ou autres informations.

d. Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme ?

- Déclaration de création ou de modification au J.O (ou autre document de création en cas de structure autre que des associations)
- Statuts à jour **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)

- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet
- CV succinct du chef du projet ou de la personne en charge de l'équipe
- Pour les projets d'ateliers numériques exclusivement : agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

e. **Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?**

Un courriel confirmé par un courrier postal sera transmis au porteur de projet après la réunion du comité de sélection qui se déroulera en septembre 2023.

- Pour les projets lauréats, la marche à suivre sera décrite assortie dans certains cas des conditions à réunir si le comité l'a jugé utile ;
- Pour les projets non lauréats, un courrier sera envoyé.

Attention, il s'agit d'un concours. Même non lauréat, votre projet peut être intéressant, le comité a dû faire des choix. Il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

2) Qui peut répondre ?

a. **Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?**

Le porteur du projet doit être une association, ~~ou coopérative~~ ou autre structure

- Exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- Présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises
- Disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté : **les structures créées après le 1er février 2022 ne sont pas éligibles.**

b. **Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?**

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

c. **Je représente une coopérative d'activité : puis-je être éligible ?**

Les coopératives, y compris celles bénéficiant d'un label ESUS, ne sont pas éligibles selon les directives de la Fondation de France. Cependant une coopérative peut être partenaire d'un projet.

d. **Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS ?**

Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.

e. **Est-ce qu'un organisme de formation est éligible ?**

Pour être conforme aux règles fiscales qui régissent le mécénat, le montant des produits réalisés grâce aux prestations de formation doit être marginal au regard du montant total des produits réalisés par la structure. Une analyse cas par cas sera réalisée.

f. **Est-ce que les projets peuvent être de dimension internationale ou avec des partenaires dans différents pays ou dont le siège n'est pas situé en France ?**

Le porteur du projet (celui qui se porte candidat à l'appel à projets) doit avoir son siège en France. Il en est de même pour l'objet du projet et son terrain d'action. Néanmoins, qu'il y ait des partenaires hors de France impliqués dans le projet est tout à fait possible.

g. **Est-ce que les projets peuvent être portés par une collectivité territoriale ?**

Une collectivité territoriale ne peut pas être la structure porteuse du projet ; cependant elle peut être partenaire d'un projet.

3) Quels sont les projets soutenus ?

a. **Puis-je candidater si mon projet est déjà lancé ?**

Oui, à condition que le financement soit affecté à une nouvelle action. Cet appel à projets vise concerner des projets ou des actions débutant à partir de janvier 2024.

Demander un financement pour poursuivre une action déjà engagée et financée n'est donc pas recevable.

b. **Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?**

Nous attendons des projets qui utilisent le numérique comme un moyen de transformation et pas seulement d'amélioration, par exemple en ce qui concerne les actes de prévention ou la transformation numérique des usages professionnels dans les associations œuvrant pour les publics fragiles. Il peut s'agir de projets qui :

- Visent à apporter des solutions innovantes aux personnes en insertion, aux jeunes décrocheurs, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes malades ou pour rompre l'isolement.
- Vont contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux, de logement et d'habitat mais également qui vont aider à renforcer l'efficacité des interventions menées par des professionnels, apporter des nouvelles modalités de travail ou de collaboration au sein des structures.

Ainsi, les projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi la création d'objet connecté ou l'aménagement de lieux, la création de contenu pédagogique sont éligibles.

Aller à la ligne

A noter : sont éligibles également ici, les projets d'ateliers numériques visés dans l'appel à projet Ateliers Numériques mais se déroulant sur plus d'un an, dont le montant souhaité

est supérieur à 10 000 euros et portés par des structures dont les recettes annuelles 2021 sont supérieures à 500 000 euros.

c. Est-ce que les ateliers de médiation numérique sont éligibles à cet appel à projet ?

Non, aucun atelier de médiation numérique n'est éligible à cet appel à projets. En revanche, les projets de création de contenu d'ateliers numérique, de MOOC, tutoriels ... y compris pour la médiation numérique le sont.

Est-ce que la réplication de projet est soutenue par la Fondation Afnic ?

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qu'ils soient nouvellement lancés, émergents ou qu'ils résultent d'une réplication de projets exemplaires ayant déjà fait leurs preuves dans un quartier, une ville, un territoire. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic ou non sont éligibles au soutien financier du projet présenté.

f. Qu'est-ce qu'un projet pérenne ?

C'est un projet qui a les moyens de poursuivre ses actions une fois le financement octroyé dépensé.

g. Plusieurs partenaires opérationnels sont identifiés dans mon projet : dois-je apporter la preuve de leur soutien ?

Lors du rendez-vous d'instruction, les instructeurs pourront demander au candidat d'apporter un justificatif des soutiens annoncés dans le dossier de sélection, voire tout autre document qu'ils jugeront utile pour l'instruction du projet.

h. J'ai une idée que j'ai déjà un peu développée mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?

Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

i. J'ai déjà présenté mon projet lors d'un appel à projets d'une autre fondation. Il n'a pas été retenu. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?

Les projets non retenus dans un appel à projets peuvent être présentés à l'appel à projets de la Fondation Afnic dès lors où ils visent un ou plusieurs des objectifs tels que décrits dans la documentation et que leur porteur est éligible.

j. Serais-je informé si mon projet n'est pas retenu ?

La Fondation Afnic fera son possible pour informer tous les candidats n'ayant pas été retenus. Les projets sélectionnés et qui auront été appelés par un instructeur mais qui ne seront pas lauréats recevront une réponse argumentée.

k. Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?

La Fondation Afnic sera présente tout au long de la réalisation de votre projet. Elle pourra également venir à votre rencontre afin d'évaluer l'efficacité de vos actions. Elle contactera la personne en charge du projet telle qu'indiquée dans le dossier de demande de subvention.

l. Quelle est la durée optimale d'un projet ?

Il n'y a pas de durée optimale. Néanmoins, à l'heure d'internet, il est rare de pouvoir se projeter au-delà de 2 ans ; les plans d'action, les partenariats, les recherches de financement deviennent aléatoires passés ce délai. En conséquence, la Fondation Afnic souhaite limiter à 2 ans les soutiens financiers.

m. Comment se déroule l'entretien d'instruction ?

Seuls les projets sélectionnés feront l'objet d'un entretien téléphonique entre juin et début septembre 2023. L'instructeur en charge du dossier contactera par courriel le porteur du projet afin de le convier à un rendez-vous téléphonique (des documents pourront être demandés en complément du dossier).

La présence des partenaires du projet ou de l'équipe est à la discrétion du porteur de projet.

n. Qui doit être présent pour le rendez-vous d'instruction ?

A minima, le chef de projet lequel peut être accompagné du responsable de la structure et de quelques membres de l'équipe projet. Dans le cas, où le chef de projet ne peut assister au rendez-vous d'instruction ou si l'instructeur constate que l'absence d'un membre essentiel peut compromettre le bon déroulement de l'échange, la Fondation Afnic pourra décider de ne pas poursuivre plus avant l'instruction du projet.

4) Les aspects financiers

a. Quel sera le financement moyen accordé par la Fondation Afnic ?

En 2022, l'enveloppe moyenne des financements accordée était de 27 000 euros (max : 60 000 euros, min 5 000 euros). La Fondation Afnic peut aussi bien subventionner un micro-projet local qu'un projet d'envergure à plus grande échelle.

b. Puis-je demander le financement de tous types de dépenses (RH, investissement, fonctionnement, coûts indirects, ...) ?

Toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) sont éligibles quelles que soient leur nature. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont également éligibles au soutien financier de la Fondation Afnic. En revanche, sont exclues de l'appel à projets, les demandes d'infrastructures de télécommunication (lignes ADSL ou fibre...) et les projets d'ateliers numériques ou d'accompagnement individuel au numérique quels que soient la durée et le montant.

La subvention peut couvrir des dépenses d'investissement ou de fonctionnement relevant du projet présenté ; cependant, les dépenses d'investissement doivent être exclusivement dédiées à la réalisation dudit projet.

c. Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?

Oui, cela est possible mais la Fondation Afnic souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement. Elle peut également décider de ne financer qu'une partie du projet alors même que la demande portait sur un financement total : elle le fera uniquement après avoir échangé avec le porteur.

- d. **Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?**

Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

- e. **Mon projet est co-financé par d'autres structures : dois-je en apporter la preuve ?**

Lors du rendez-vous d'instruction, les instructeurs pourront demander à la structure d'apporter un justificatif des démarches de recherche de financements complémentaires réalisées pour assurer l'équilibre budgétaire du projet.

- f. **Quelle sont les modalités du versement de la subvention allouée par la Fondation Afnic ?**

La Fondation Afnic soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la Fondation Afnic versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionné à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet. En règle générale, le versement sera effectué en plusieurs temps :

- Pour les projets dont la durée est inférieure ou égale à un an, 80 % du montant annuel au démarrage et 20% restant à la remise du rapport final
- Pour les projets dont la durée est supérieure à un an, 80 % de la première année au démarrage, 100 % de la seconde année à la remise du rapport d'avancement intermédiaire et 20 % restant à la remise du rapport final.

- g. **Suis-je assuré d'obtenir la totalité de mon financement, si la Fondation Afnic me soutient la première année ?**

La Fondation Afnic soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la Fondation Afnic versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionné à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet. En cas d'échec du projet, retard non justifié, réorientation etc... la Fondation Afnic pourra décider de ne pas verser la seconde tranche de financement du projet.

5) Les contacts avec la Fondation Afnic

- a. **Comment contacter la Fondation Afnic ?**

La Fondation Afnic est joignable :

- Par Courriel : suivi@fondation-afnic.fr
- Et via les réseaux sociaux :
 - [Facebook](#),
 - [Twitter](#),

- b. **Y a-t-il une permanence téléphonique ?**

Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des visioconférences et des rencontres territoriales sont proposées. A titre indicatif, les dates suivantes ont été

retenues : elles seront complétées et confirmées sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :

- Rencontres Territoriales 2023 :
20 février à Dijon (13H30 / 16H30)
28 février à Tours (13H30 / 16H30)
6 mars à Paris (13H30 / 16H30)
21 Mars à Caen (13H30 / 16H30)
28 mars à Toulouse (13H30 / 16H30)
- Visioconférences 2023 :
31 MARS de 9h30 à 11h00
13 AVRIL de 14h00 à 15h30
2 MAI de 9h30 à 11h00

Pour obtenir les numéros de téléphone et /ou codes des visioconférences, il suffit quelques jours avant :

- De consulter le site internet de la [Fondation Afnic](#)
- De se connecter sur les comptes [FaceBook](#) , [Twitter](#) et le [Linkedin](#) de la Fondation Afnic
- D'envoyer un courriel à suivi@fondation-afnic.fr

c. **La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet ? La documentation ? Etc.**

Les porteurs de projets réaliseront leurs supports pédagogiques sous licence creative commons et les remettront à l'issue du projet pour une mise en ligne sur la Ressourcerie de la Fondation Afnic.

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).

d. **Quel sera le suivi du projet ?**

- À la suite de l'instruction, vous serez invité à rédiger un courriel récapitulatif de vos engagements en cas de sélection. Cet engagement sera la base du suivi et de l'évaluation finale de votre projet.
- Si votre projet est sélectionné, vous serez contacté le cas échéant par un instructeur pour mettre en place un suivi individualisé.
- Quoiqu'il en soit, le suivi de votre projet se fera en milieu et/ou fin de projet. Vous serez invité à remplir un bilan intermédiaire (formulaire d'avancement) et ou final. Ces documents seront à disposition sur votre espace de la Fondation Afnic au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ces étapes ~~enclencheront~~ déclencheront (le cas échéant) le déblocage des secondes tranches de financement ou le reliquat final du projet et permettront d'évaluer les critères de méthodologie, de réalisation et de résultat de votre projet.